

TRIATHLON DAVID FESSARD 2020

Date : le dimanche 5 avril 2020 de 08h00 à 12h00
Lieu : Commune du Mont Dore, Plage de PLUM et ses alentours
Club Organisateur : CTNC Cercle des Triathlètes de Nouvelle Calédonie

Le règlement en vigueur pour l'épreuve est celui de la Fédération Française de Triathlon (réglementation 2020), consultable sur le site internet www.fftri.com

La participation à ce triathlon, peut se faire en équipe ou en individuel.

L'épreuve S entre dans le classement de la Coupe de Calédonie.

Les distances de la course sont les suivantes (TRIATHLON Distance **S**)

Natation : 750 M
Vélo : 20 Km
CAP : 5.000 M

Les distances de la course sont les suivantes (TRIATHLON Distance **XS**)

Natation : 400 M
Vélo : 10 Km
CAP : 2.500 M

Note importante participation des jeunes :

Les jeunes nés **en 2003/2004**, catégorie CADET, pourront prendre part à **l'épreuve S en individuel**.

Les jeunes nés en **2007/2008** (catégorie BENJAMIN) et en **2005/2006** (catégorie MINIME), pourront prendre part à **l'épreuve XS en individuel**.

Règlement

- L'épreuve de format **S** est ouverte aux catégories d'âge Cadet, Junior, Senior et Vétéran, pour les concurrents nés **en 2004 ou avant**.
- L'épreuve de format **XS** est ouverte aux catégories d'âge Benjamin, Minime, Cadet, Junior, Senior et Vétéran, pour les concurrents nés **en 2008 ou avant**.
- L'organisation fournit pour chaque concurrent 1 dossard. (dossard annuel de la LCTRI, ou dossard pour l'épreuve si non licencié)
- Pour le reste, chaque concurrent doit disposer de son propre matériel et équipement de course.
- Le matériel introduit dans l'aire de transition doit être limité à celui strictement nécessaire à la course.
- L'utilisation des caméras embarquées est interdite.
- L'accès à l'aire de transition est strictement réservé aux concurrents.
- L'entraide entre concurrents est interdite à tout moment de la course.
- Tout concurrent qui passe la ligne d'arrivée sans dossard ne sera pas classé.

Natation

- Le départ est donné en ligne depuis la plage.
- Le port d'une combinaison isothermique est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C et il est interdit si la température de l'eau est supérieure ou égale à 24°C.

Cyclisme

- Le port d'un casque homologué à coque dure est obligatoire.
- Les déplacements dans l'aire de transition avec le vélo s'effectuent à pied, vélo à la main, casque sur la tête et jugulaire serrée.

• Drafting interdit (route ouverte à la circulation)

Le code de la route s'applique, les concurrents n'ont pas la priorité, il est strictement interdit de couper les virages ou de rouler au centre de la chaussée sous peine de de disqualification immédiate.

• Le cycliste s'engage à respecter le code de la route, à ne pas couper les virages et à rouler seulement sur la moitié droite de la chaussée. Dans le cas contraire, il sera disqualifié.

- Les caméras mobiles types Gopro, etc sont interdites.
- L'aide extérieure est interdite.
- L'abandon de déchets ou matériels est interdit.

Course à pied

- Le port du dossard visible est obligatoire sur le ventre en course à pied.
- L'aide extérieure est interdite, y compris l'accompagnement en course à pied.
- L'abandon de déchets ou matériels est interdite sur le parcours course à pied.

La course à pied s'effectuant en bord de route, merci de respecter la voie réservée à la course à pied.

Récompenses :

Les 3 premiers au scratch (masculin et féminin) et par catégorie d'âge sur le TRIATHLON S

Les récompenses ne sont pas cumulatives, pour récompenser le maximum de participants

Les 3 premiers au scratch (masculin et féminin) sur le TRIATHLON XS

Responsabilité :

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas :
 - d'accident ou défaillance provoqué par un mauvais état du matériel ou de santé
 - d'accident provoqué par le non-respect du code de la route et par le non-respect des consignes de sécurité données par l'organisateur
 - de perte, bris ou vol d'objet personnel ou de matériel
- En aucun cas un concurrent ne peut se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit.
- L'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du présent règlement et de ses compléments du bulletin d'inscription.
- Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance avant l'épreuve.
- Tout engagement est définitif. Aucun remboursement des droits d'inscription ne sera effectué.
- L'organisation se réserve le droit de faire des photographies sur l'épreuve et éventuellement de les faire publier.

Les organisateurs sont référencés par la FFTRI et à ce titre dispose d'une assurance dans le cadre de cette épreuve.

Annulation de l'épreuve

En cas d'empêchement pour force majeure (conditions climatiques, annulation arrêté municipal, provincial....) l'épreuve pourra être modifiée (en aquathlon ou duathlon) ou annulée mais les frais d'inscription restent acquis à l'organisation.

Ce règlement peut être modifié par l'organisation sans préavis.

Le bureau du CTNC, par l'intermédiaire de son Président

Anthony Guilloux